



LA PAGE SPECIAL COVID-19

Votre page d'informations de la vie
côté syndical de l'Hôpital du Valais

ÉDITO - COVID-19

Alors que la pandémie progresse en Suisse, c'est vous, personnel de la santé, applaudis au quotidien pour votre investissement, pour votre engagement sans faille face à ce fléau invisible, qui êtes en première ligne.

Force est de constater que vous faisiez hier les frais d'un financement structurel insuffisant, et qu'aujourd'hui, c'est vous qui, au péril de votre santé, **êtes notre dernier rempart**. Fort heureusement, votre détermination à sauver des vies, ainsi que probablement tout un pan de l'économie, n'est pas à l'image du dédain de cette même économie face aux besoins croissants des hôpitaux publics.

Mesdames, Messieurs les politiques, les assureurs, suivez l'exemple de nos héros que sont le personnel de la santé, en dépassant à votre tour vos limites ! Vous êtes en retard ! Il est temps que les soignantes et les soignants reçoivent enfin le soutien dont elles et ils ont besoin !

Au personnel de la santé, ne lâchez rien ! Maintenez votre ligne exemplaire, vous êtes d'ores déjà vainqueur.

BRAVO et MERCI !

L'ensemble des collaborateurs des SCIV

NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS ET RESTONS ACTIFS

SUSPENSION DE LA LOI SUR LE TRAVAIL

Malgré les sonnettes d'alarme tirées de toute part par les faïtières syndicales dans le but de rendre attentif le Conseil Fédéral sur les conséquences potentielles du contenu de son ordonnance (Ordonnance 2 COVID-19 –Durée du travail et du repos), celui-ci persiste et signe !

Les limites du temps de travail et les dispositions sur le temps de repos pour le personnel de la santé sont suspendues pour une durée de 6 mois. Il n'en demeure pas moins que les employeurs restent responsables de la protection de la santé de leur personnel en veillant que celui-ci bénéficie de suffisamment de temps de repos. Parce qu'une fragilisation du personnel par une sollicitation démesurée aura un coût humain et financier, les Syndicats Chrétiens du Valais réclament:

- Que l'HVS prenne toutes les mesures utiles à protéger l'intégrité et la santé du personnel par une approche humaine, avec des horaires de travail et repos acceptables.
- Que les partenaires syndicaux soient intégrés aux réflexions.
- Qu'une réflexion post-coronavirus soit amorcée sur une reconnaissance pécuniaire de l'effort majeur du personnel.

Une première vidéo conférence aura lieu cette semaine encore avec les représentants de l'HVS pour traiter les points qui précèdent. Nous attendons aujourd'hui que l'HVS s'engage et nous intègre à ses réflexions.

INTERPELLATION DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT EN CHARGE DE LA SANTÉ

Dans le prolongement de nos démarches en faveur du personnel de la santé, nous avons également interpellé notre Conseillère d'Etat en charge de la santé, Mme Esther Waeber-Kalbermatten. Nous lui demandons :

- Négociation d'une enveloppe extraordinaire en faveur du personnel de la santé
- Intégration des organisations syndicales dans les discussions au niveau du service de la santé et HVS

SOUTIEN À LA PROPOSITION DU CORPS MÉDICAL

Nous soutenons également la proposition des médecins visant à permettre aux conjoints du personnel soignant de rester à domicile. Que ce soit pour assurer la garde des enfants et ainsi permettre au partenaire soignant de partir au travail l'esprit un peu plus libre, mais surtout pour prioriser ainsi une protection maximale du partenaire soignant et, du personnel de la santé dans son ensemble.

Il est fondamental que le personnel dont nous avons le plus besoin ne soit pas freiné dans son engagement par des questions de gestion familiale. Le personnel soignant doit impérativement être protégé pour une dotation optimale. Les Syndicats Chrétiens ont porté cette revendication au sein de la task-force Valais, qui réunit les partenaires sociaux ainsi que les représentants de l'Etat et qui est en charge des discussions liées aux impacts sur l'économie de la crise COVID-19.

QUESTION - RÉPONSE

LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE IMPLIQUE UNE MULTITUDE D'INTERROGATIONS.

Personnes à risques, garde d'enfants, confinement, mise en quarantaine, réduction de l'horaire de travail. Autant d'interrogations pour lesquelles le secrétariat de votre région se tient à votre disposition.

Vous trouverez des informations précieuses sur les liens suivants :

www.sciv.ch

Informez-vous !

<https://trello.com/b/kLiST1Wc/covid-19>

Partagez votre réalité !

<https://t.me/infosyndicale>

FAQ du SECO très utile !

https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Gesundheitsschutz%20am%20Arbeitsplatz/Pandemie/faq-pandemie-betriebe.pdf.download.pdf/faq_pandemia_fr.pdf

Le secrétariat de votre région vous informera concrètement sur les dispositions qui vous sont applicables. L'étendue des actions et prestations syndicales sur le lien www.sciv.ch.

Secrétariat de Sierre

T 027 452 26 26
Rue Centrale 4
info.sierre@sciv.ch

Secrétariat de Sion

T 027 329 60 60
Rue de la Porte-Neuve 20
info.sion@sciv.ch

Secrétariat de Martigny

T 027 722 44 15
Rue de la Poste 12
info.martigny@sciv.ch

Secrétariat de Monthey

T 024 475 71 71
Place de l'Hôtel-de-Ville 9
info.chablais@sciv.ch